

la lettre

La newsletter de Réseau Entreprendre® Guyane



EDITORIAL

Marc HO A CHUCK,
Président

Après 3 ans d'existence, Réseau Entreprendre Guyane s'inscrit comme un acteur pérenne de l'aide à la création ou le développement d'entreprise en Guyane et cela grâce à la pertinence de son accompagnement. La qualité de cet accompagnement est le fruit de l'expérience, du professionnalisme et de l'engagement de nos adhérents. C'est cet engagement de chefs d'entreprise qui permet d'asseoir la réputation de notre association auprès de l'ensemble de nos partenaires mais aussi des porteurs de projet qui sont de plus en plus nombreux à nous solliciter.

Pour continuer à fournir un accompagnement de qualité et poursuivre notre action en faveur du développement économique guyanais, nous avons besoin de l'engagement de nouveaux chefs d'entreprises qui partagent nos valeurs fondatrices humanistes, de réciprocité et de gratuité. Comme le disait si bien André MULLIEZ : « pour créer des emplois créons des employeurs ». C'est sur ce concept

simple mais efficace que nous souhaitons amener notre pierre à l'édifice en continuant à soutenir et encourager les « jeunes » créateurs d'entreprise. Nous espérons ainsi, d'ici 2015, pouvoir accompagner une cinquantaine de projets et permettre ainsi l'émergence de 150 emplois directs ! Pour atteindre cet objectif, notre association a besoin d'atteindre le plus rapidement possible le seuil de 70 adhérents, nombre indispensable pour pouvoir accompagner selon nos standards de qualité, environ 10 projets par an. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre et à inviter vos pairs à s'investir dans cette belle aventure qu'est Réseau Entreprendre, et ainsi rejoindre les 5 000 chefs d'entreprise membres Réseau Entreprendre depuis 25 ans qui ont contribué à la sauvegarde ou la création de 50 000 emplois «... Si tu rends à d'autres ce que tu as reçu, tu deviens le maillon d'une chaîne et non plus un cul de sac » (André Mulliez, fondateur de Réseau Entreprendre®)

L'ACCOMPAGNEMENT: LE POINT FORT DE RESEAU ENTREPRENDRE®

Avec 5 000 lauréats et 50 000 emplois créés en France, Réseau Entreprendre® a prouvé l'efficacité de ses méthodes depuis 1986.

En plus des valeurs humanistes, de gratuité et réciprocité que véhicule Réseau Entreprendre®, on peut dire que l'accompagnement est l'un des procédés qui a su assoir la notoriété de l'Association, que ce soit auprès des lauréats, des membres, des partenaires et institutionnels mais également auprès des banques facilitant aux porteurs de projet l'accès aux crédits .



de projet sollicitant l'aide d'une Association il pourra bénéficier des mêmes process et compétences. Pour cela, les « accompagnatrices », l'équipe étant uniquement féminine, partagent et échangent sur la mise en œuvre des bonnes pratiques. Elles organisent aussi auprès des membres des sessions de « sensibilisation »

dont le but est de permettre aux nouveaux administrateurs de s'impliquer rapidement et efficacement dans le pilotage de leur association aux côtés du Président et du Directeur.

Quelques témoignages issus des sessions 2008

«On repart boostés pour s'impliquer dans son association. !» «Cette rencontre est utile pour une meilleure implication dans le Réseau local et les Bonnes Pratiques.» «Cela m'a permis de connaître les différents outils et ressources dont dispose Réseau Entreprendre® !» «Je suis conforté sur l'image du Réseau comme référence en matière de création et transmission. !» «Je suis très intéressé par la présentation de la stratégie du Réseau ...cela nous donne envie de faire de même... !» «Beaucoup d'arguments pour faire connaître l'association !». «La connaissance de l'association. Organisation – méthodologie – ambition !» «Des informations utiles sur la gestion d'une association !».

Toutefois afin de maintenir un accompagnement de qualité auprès des porteurs de projet quelque soit le lieu d'implantation d'une Association Réseau Entreprendre®, chaque Association dès sa création bénéficie également d'un accompagnement . L'accompagnement d'une Association est effectué par une équipe d'opérationnelle permanente dont leur mission est exclusivement dédiée à l'accompagnement des Associations Réseau Entreprendre® .

La mise en place de ce dispositif a pour vocation première de garantir les méthodes Réseau Entreprendre®, ainsi, quelque soit le porteur



CLUB DES LAUREATS



Mensuellement le club des lauréats de la promotion 2010 se réunit pour favoriser l'enrichissement mutuel par l'échange. Outre l'accompagnement individuel mis en place, l'accompagnement collectif a tout aussi son importance dans la démarches de soutien qu'offre Réseau Entreprendre® aux « jeunes » entrepreneurs.

Il est l'occasion pour les lauréats de « lever la tête du guidon », s'encourager mutuellement, échanger des informations pratiques, utiles et efficaces, d'exprimer et ainsi mieux identifier les problèmes que peuvent rencontrer leur entreprise.

Le club des lauréats débute généralement par un tour de table où chacun expose sa situation et où il en est dans ses démarches. Le plus important dans ce style d'exercice est que le lauréat se sente en confiance vis-à-vis de ses pairs. D'ailleurs, c'est ce que nous pouvons constater pour la promotion 2010, car une réelle alchimie règne entre eux ainsi

qu'une vraie réciprocité, chacun participant activement aux différents échanges de vues. C'est donc dans une ambiance détendue et conviviale

C'est à l'occasion du club du vendredi 27 mai, réuni dans les locaux de la CCIG, que les lauréats ont pu assister à l'intervention (bénévole) de Franck

zones. L'opération consiste pour les investisseurs à financer des matériels et des biens d'équipement aux DOM-TOM en vue d'une location d'une durée de 5 ans. L'investisseur privé qui apporte 35% en capital, déduit 50% du montant de l'investissement directement de ses impôts.

Cette intervention a permis d'apporter renseignements, clarification, et précisions aux lauréats car si tout le monde parle de défiscalisation dans les DOM-TOM, il faut savoir qu'elle n'est pas applicable à tous les secteurs d'activité.

INTER INVEST

Leader sur le marché des opérations en Loi Girardin Industriel de plein droit, Inter Invest a financé l'an dernier plus de 160 millions € d'investissements

dans les DOM-COM, soit environ 4 000 matériels industriels.

20 ans d'expérience du montage et de la gestion des opérations fait d'Inter Invest la référence du marché depuis 1991.

250 millions de collecte auprès des investisseurs ces 5 dernières années.

2300 SNC (Société en Nom Collectif) gérées à fin 2010.

80% de nos clients renouvellent leur souscription chaque année comme preuve de leur satisfaction.



3 000 partenaires CGPi et courtiers qui proposent nos opérations à leurs clients.

7000 clients investisseurs leur ont fait

confiance pour leur réduction d'impôt

600 millions d'opérations industrielles financées ces 5 dernières années.

10 000 locataires exploitent les matériels financés par nos SNC dans les

que se déroule le club des lauréats.

En plus d'être un moment privilégié permettant le partage d'expériences, l'accompagnement collectif donne également l'opportunité aux lauréats de compléter leur formation avec l'apport d'intervenants spécialisés.

Panaget, directeur du cabinet de défiscalisation Inter Invest. Ce club a eu donc pour thème la défiscalisation, plus particulièrement sur la loi Girardin Industrielle.

L'Etat accorde aux investisseurs dans les DOM-TOM des avantages fiscaux, pour favoriser l'activité industrielle dans ces



Pleinement conscient de l'importance que notre association accorde à l'accompagnement, et du soin que nous mettons tous à mener à bien cette mission capitale pour les lauréats nous organiserons au mois d'août une formation afin de continuer à rendre cette mission efficace.

Nous encourageons ainsi tous les accompagnateurs et ceux qui souhaitent le devenir à s'inscrire aux prochaines sessions



Pour accompagner les entreprises de lauréats en forte croissance : Valeur Entreprendre

Valeur Entreprendre est un outil de financement créé par Réseau Entreprendre® en décembre 2009 pour contribuer au développement des entreprises lauréates ayant besoin d'un renforcement en fonds propres. L'action de Valeur Entreprendre s'inscrit dans la durée pour respecter les rythmes de croissance des entreprises et vise un effet de levier sur d'autres sources de financement. Pour respecter le principe de gratuité qui fonde leur engagement dans Réseau Entreprendre®, les sociétaires s'engagent par avance à renoncer aux plus values potentielles sur leurs apports. L'engagement de Valeur Entreprendre consiste en :

- > une prise de participation en capital comprise entre 50.000€ et 150.000€ ;
- > un investissement d'une durée de 5 à 7 ans ;
- > une position minoritaire dans le capital ;
- > la mise en place d'un pacte d'actionnaires systématique ;
- > les conditions de sortie sont prévues dès l'origine dans le pacte d'actionnaire ;
- > la désignation d'un référent, qui assurera l'information et la liaison entre l'entreprise et Valeur Entreprendre ;
- > Valeur Entreprendre intervient avec tous les droits et devoirs d'un actionnaire.

Comment Valeur Entreprendre est-elle gérée ?

Valeur Entreprendre est une société par actions simplifiée (SAS) à capital variable, ce qui facilite l'entrée et la sortie d'investisseurs. Les statuts prévoient un Comité de Direction composé de 12 membres dont 7 désignés par Réseau Entreprendre® et 5 représentants des sociétaires, élus en Assemblée Générale. Les participations sont décidées par un Comité d'Investissement composé d'au minimum 7 personnes avec plus de 50% issues du Comité de Direction.

En quoi Valeur Entreprendre est différent d'un autre fonds d'investissement ?

La différence de Valeur Entreprendre est essentielle. Elle se décline en 3 principaux points :

> Des entreprises connues : Les entreprises cibles de Valeur Entreprendre bénéficient de l'accompagnement de leur association Réseau Entreprendre® pour se

développer. L'association a déjà validé le potentiel entrepreneurial du lauréat, le modèle économique de l'entreprise, le projet de développement et connaît déjà l'entrepreneur. Valeur Entreprendre bénéficie ainsi d'un historique de l'entreprise et peut se baser sur cette connaissance pour prendre la décision d'investir. L'engagement de Valeur Entreprendre est donc un signal fort pour les autres financeurs.

> L'information des sociétaires : Réseau Entreprendre® place l'humain au cœur de sa mission. Valeur Entreprendre s'engage donc à communiquer régulièrement aux sociétaires des informations sur les investissements réalisés, et sur les chefs d'entreprises soutenus.

> La gratuité comme valeur centrale : L'abandon des plus values fait de Valeur Entreprendre un outil unique en France. Les sociétaires montrent ainsi de manière très forte qu'ils souhaitent rejoindre un projet et contribuer à une mission. Pour les entreprises qui sollicitent Valeur Entreprendre, cet abandon est le signe qu'ils sont face à un véritable partenaire financier, qui sera à leurs côtés sur le long terme et non pour un profit immédiat.

Mon entreprise peut-elle bénéficier d'un apport de Valeur Entreprendre ?

Les entreprises qui peuvent bénéficier d'un apport de Valeur Entreprendre doivent remplir les conditions suivantes :

- > Entreprise d'un lauréat de Réseau Entreprendre® depuis moins de 5 ans (intervention également possible au delà).
- > Etre en développement – projet de croissance interne ou externe, projet de recrutement, etc.
- > Avoir un soutien fort de l'association Réseau Entreprendre® du lauréat.
- > Avoir des capitaux propres positifs au moment de l'investissement.

Je suis un particulier, intéressé pour investir dans Valeur Entreprendre, comment puis-je faire ?

Pour réduire les coûts de gestion, les apports minimum sont de 5.000€. Il n'y a pas de limite haute. Au minimum, 90% des capitaux sont investis dans les entre-

prises de lauréats. Les sorties du capital sont possibles une fois par an, dans les 2 mois qui suivent l'Assemblée générale approuvant les comptes. Les dispositions fiscales liées à l'investissement dans les PME -réductions d'impôts IRPP, ISF, (voir encadré) "Dispositions fiscales"-s'appliquent.

Que deviennent les plus values potentielles ?

Pour respecter l'esprit de gratuité inscrit dans les principes d'action de Réseau Entreprendre®, les sociétaires renoncent par avance aux plus values potentielles, conformément aux engagements pris au départ. Lors de la sortie partielle ou totale du capital de Valeur Entreprendre, si vous enregistrez une plus value, vous serez engagés à la reverser au fonds de prêts d'honneur de l'association Réseau Entre-

Les dispositions fiscales:

Au titre de l'impôt sur les revenus (IRPP):

Réduction égale à 22% de votre investissement dans la limite d'une réduction de 8800€ pour les contribuables mariés ou liés par un PACS, soumis à une imposition commune, et de 4400€ pour les autres contribuables.

Au titre de l'ISF:

Réduction égale à 50% de votre investissement dans la limite d'une réduction d'impôts de 45000€. La fraction des versements ayant donné lieu à la réduction d'impôt sur le revenu ne peut pas ouvrir droit à la réduction ISF. Le bénéfice de ce régime est réservé aux personnes physiques, fiscalement domiciliée en France, qui s'engage à conserver l'ensemble des titres reçus à cette occasion jusqu'à la fin de la 5ème année suivant celle au cours de laquelle la souscription a été réalisée (sauf cas particulier). Ces deux réductions ne sont pas cumulables. Enfin, ces deux réductions sont calculées d'après les versements effectués par Valeur Entreprendre elle-même au titre des souscriptions au capital des PME cible.

Les spécificités:

Vous vous engagez à abandonner les plus-values au profit d'une association Réseau Entreprendre.

LES MEMBRES

BARRIONUEVO Manuel
BERTHELOT Antoine
BERTONCINI Claude
BOBRIE Philippe
BOLLO Luc
BOULLANGER Bernard
BRISWALTER Julien
BURLLOT Denis
CHARPENTIER-TITY Raymond
CHAUMET Alain
CHAYA Michel
CHILOT Francis
GIMEL Christian
GOSSELIN Georges
HAUTERVILLE Henri
HERMAN Jacques
HO-A-CHUCK Marc
HO SI FAT Jean-Albert

HO SI FAT Ludovic
LEBEL Cyril
LEBOURGEOIS Daniel
MALLETROIT Patrice
MANGACHOFF Wladimir
MANTEZ Olivier
MAQUAIRE Thierry
MAZET Sophie
MORTEMARD de BOISSE Renaud
PARFAIT Roger
PREVOT Ernest
REIS Jean-Noël
RINDERLE Heiko
THERESINE Valérie
TOURMEN Laurence
VINGADASSALOM Paul-Richard
ZEPHIR Junel

Nous souhaitons la bienvenue à Bernard BOULLANGER, Président de la société SOLAM ainsi qu'à Paul Richard VINGADASSALOM, dirigeant de la société NET'ACTION

DONNER UN SENS A VOTRE ISF

Parce que l'offre d'accompagnement proposée depuis 25 ans par les chefs d'entreprise de Réseau Entreprendre a fait ses preuves, nous sommes chaque année davantage sollicités par les futurs créateurs et repreneurs (doublement en 5 ans). C'est pourquoi nous avons sollicité auprès des Pouvoirs Publics la possibilité d'obtenir pour nos donateurs un bénéfice de la loi TEPA, c'est-à-dire leur donner droit à un nouvel avantage fiscal : la déductibilité des dons sur l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF). Aujourd'hui, nous sommes très heureux de vous annoncer que notre cause a été entendue : les per-

sonnes imposées à l'ISF peuvent bénéficier dans la limite de 45.000€ d'une réduction d'impôt de 75% de leur don !

Les dons sont versés à la Fédération Réseau Entreprendre qui se charge de les reverser intégralement aux associations Réseau Entreprendre de votre choix.

Nous comptons sur vous pour agir directement et/ou diffuser cette campagne de collecte à vos proches assujettis à l'ISF.

Nous avons confiance en votre engagement et vous remercions chaleureusement par avance de ce que vous ferez pour que plus de PME naissent dans notre pays, pour plus d'emplois.

Réseau Entreprendre® Guyane : des perspectives 2011 dynamiques

L'Assemblée Générale de Réseau Entreprendre Guyane a réuni ses membres et ses principaux partenaires pour présenter un bilan 2010 très positif et annoncer les perspectives 2011, avec un élargissement des actions d'accompagnement et des ambitions à la hausse.

Réseau Entreprendre® Guyane a organisé le 14 avril 2011 son Assemblée Générale, un événement où l'Association réunit ses membres et ses lauréats, ainsi que les partenaires qui aident à l'accompagnement des projets de création d'entreprise. Les actions de Réseau Entreprendre® Guyane pour cette année ont permis d'accompagner, en 2010, 6 projets tout en créant 9 emplois, de sauvegarder 107 emplois dans le cadre du plan CORAIL, ce qui fait du Réseau un acteur dynamique d'aide à la création d'entreprise de l'économie guyanaise. Le bilan 2010 est positif, notamment par la mise en accompagnement des lauréats par un membre chef d'entreprise, ainsi que le club des

lauréats qui leur permet de se réunir une fois par mois, tout cela permettant à ces nouveaux créateurs de « sortir la tête du guidon » et de trouver un peu de soutien.

Toutefois, fort de son succès, le revers de la médaille est que l'association s'essouffle un peu en terme d'adhérents, car pour un projet cela nécessite la mobilisation d'une dizaine de membres sachant que l'objectif d'une année est d'accompagner 10 projets. C'est pourquoi concernant les perspectives pour l'année 2011, Réseau Entreprendre® persistera dans son but de maintenir une croissance qualitative pour ancrer ses actions dans le schéma économique local. Le principal objectif de l'association sera concentré sur le recrutement d'adhérents, qu'elle espère doubler en atteignant 70 membres afin de devenir un acteur incontournable de la création ou reprise d'entreprises, ainsi que du développement d'emplois.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en accompagnement de 2 lauréats, Gil ECKERT sera accompagné par Henri HAUTERVILLE et Hamilton MARCEL sera accompagné par Roger PARFAIT.

Agenda:

Vendredi 16/09/2011:
Petit déjeuner à destination des futures adhérents
Mercredi 21/09/2011:
Comité d'engagement
Octobre 2011: Réunion stratégique

Chiffres clés en 2011:

Nombre Contacts **247**
Dossiers en instruction **14**
Nombre de lauréats **4**

